



Testament/enfant mineur gestion patrimoine

Par **coeurdelune**, le **28/03/2015** à **15:34**

Bonjour

Mon mari souhaite faire un testament dans lequel il lègue son patrimoine à notre enfant mineur. Il voudrait faire gérer ce patrimoine par ses parents. En a-t-il le droit alors que nous sommes mariés et que je n'ai pas de problème de santé?

Merci

Par **Alino27**, le **28/03/2015** à **21:13**

Bonjour,

Mes connaissances en droit sont très limitées, je me base donc sur le bon sens. Vous dites "son patrimoine" et pas "votre patrimoine". Alors si c'est son patrimoine, il me semble qu'il est dans son droit.

Cordialement